EspaceSuisse

Verband für Raumplanung Association pour l'aménagement du territoire Associazione per la pianificazione del territorio Associaziun per la planisaziun dal territori

CONGRÈS ANNUEL

Aménagement du territoire et digitalisation

Les défis, les chances et les risques liés à la transformation digitale

Partie 2 : La digitalisation en tant qu'instrument d'aménagement du territoire

Le processus de digitalisation des plans d'affectation dans le Canton du Tessin

Nicola Klainguti, chef de l'Office de la planification locale, canton du Tessin

Le processus de digitalisation des plans d'affectation dans le Canton du **Tessin**

1 juillet 2022

Nicola Klainguti, Chef de l'Office de la planification locale, canton du Tessin



Repubblica e Cantone Ticino Dipartimento del territorio Divisione dello sviluppo territoriale e della mobilità Sezione dello sviluppo territoriale

- Adaptation du processus d'officialisation des géodonnées
- Modèle de données cantonal (modèle données 2016) 2.
- Géoportails pour l'échange et la publication de géodonnées 3.
- Perspectives 4.

Le cadre législatif cantonal en 2009

- Loi fédérale sur la géoinformation (LGI) du 5 octobre 2007, entrée en vigueur le 1° juillet 2008
- Ordonnance sur la géoinformation (OGI) du 21 mai 2008, entrée en vigueur le 1° juillet 2008
- Plans d'affectation= géodonnée de base de droit fédéral n° 73 qui font partie du CRDPPF (Annexe I OGI)
- la Confédération établit un modèle de géodonnées minimal (Art. 9 OGI)
- pour les géodonneées de base qui disciplinent des restrictions à la propriété il est nécessaire d'assurer un historique (Art. 13 OGI)

Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale



pag. 3

1. Adaptation du processus d'officialisation des géodonnées

La Directive de 2009

Avant l'établissement du cadre législatif fédéral et cantonal:

- anticipe les prescriptions de la Confédération en matière de modèle minimal;
- assure un premier standard d'harmonisation des plans d'affectation;
- discipline l'échange de données;
- o début du processus de digitalisation des Plans d'affectation.



Implémentation du cadre législatif cantonal 2012 - 2021

L'art. 7 de la Loi cantonale sur le développement territorial (Lst) dit:

¹ Les géodonnées ont valeur juridique et sont prééminents par rapport à toute reproduction en papier pour les plans d'affectation adoptés, publiés et approuvés en forme digitale.

En même temps la **Loi cantonale sur la géoinformation (LCGI)** (art. 3 lit. f), attribue à l'administration cantonale le devoir d'établir des dispositions exécutives pour les geodonnées de base de droit fédéral dont la gestion est de la compétence du Canton ou des Communes.

Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale



pag. 5

1. Adaptation du processus d'officialisation des géodonnées

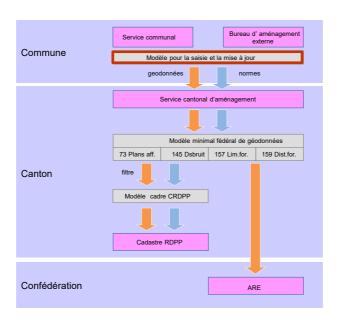
Modèle de données cantonal (modèle données 2016)

La gestion de l'ensemble des restrictions issues d'un plan d'affectation au moyen de geodonnées nécessite une structure plus détaillée que celle prévue par le modèle minimal fédéral. On a donc prévu l'insertion dans la base de données cantonale de:

- normes qui disciplinent les classes d'affectation;
- informations sur les procédures (qui juridiquement portent à l'adoption d'une restriction);
- paramètres pour l'édification et d'autres attributs pour une typologie de zone donnée;
- modèles de représentation pour les différents plans qui composent un plan d'affectation donné (plan des zones, plans particuliers,....).

Pour cette raison l'Office cantonal de l'aménagement local (UPL) a mis en place un nouveau modèle de référence pour la saisie et la mise à jour des géodonnées relatives aux plans d'aménagement (modèle données 2016).

Relations entre modèles dans le cadre de l'infrastructure nationale des géodonnées



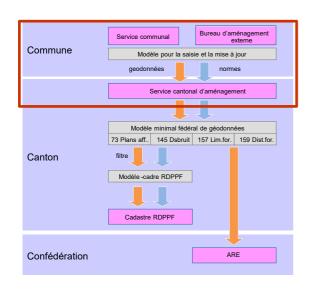
Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale

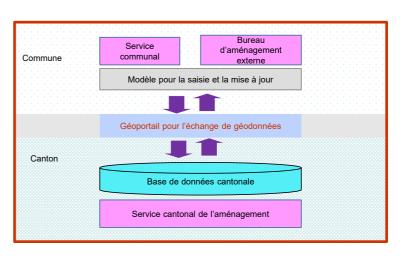


pag. 7

1. Adaptation du processus d'officialisation des géodonnées

Le géoportail pour l'échange de géodonnées (depuis 2016)





Atouts de l'infrastructure technique cantonale

L'infrastructure technique proposée par le service cantonal de l'aménagement représente une solution qui assure:

- un accès centralisé aux données officielles pour tous les acteurs (communes et bureaux privés);
- la garantie de l'authenticité et de la mise à jour des informations diffusées à tous les acteurs par le géoportail;
- prestations de contrôle des données partagées: une base commune de travail avec des services qui assurent qualité et fiabilité des geodonnées.

Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale



pag. 9

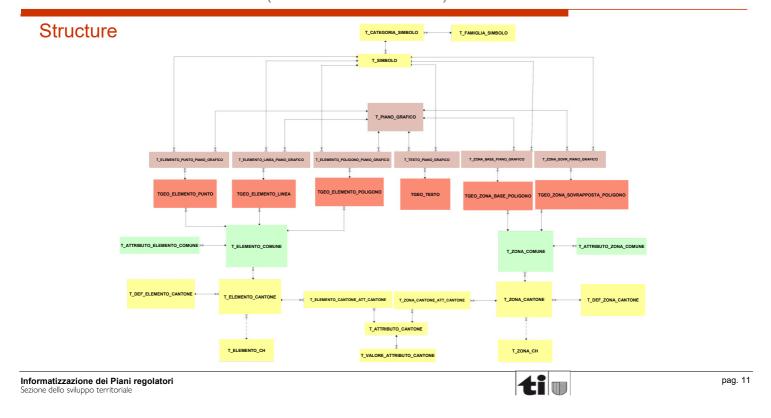
1. Adaptation du processus d'officialisation des géodonnées

Atouts de l'infrastructure technique cantonale

En même temps l'infrastructure technique cantonale répond à la nécessité de:

- mise à jour de type incrémentiel des données qui permet de restreindre les contrôles uniquement aux périmètres qui font l'objet d'une modification;
- historisation des informations;
- gestion des informations qui permettent la reproduction et la diffusion des plans qui constituent un plan d'aménagement donné;
- gestion des paramètres pour l'édification et des attributs d'une typologie de zone donnée.

2. Modèle de données cantonal (modèle données 2016)



2. Modèle de données cantonal (modèle données 2016)

Particularités du modèle de données cantonal

1. Mise à jour de type incrémentiel

Envoi de données restreint aux périmètres objet d'une mutation

2. Attribution structurée des classes d'éléments et de zones aux différentes représentations graphiques qui composent un plan d'aménagement

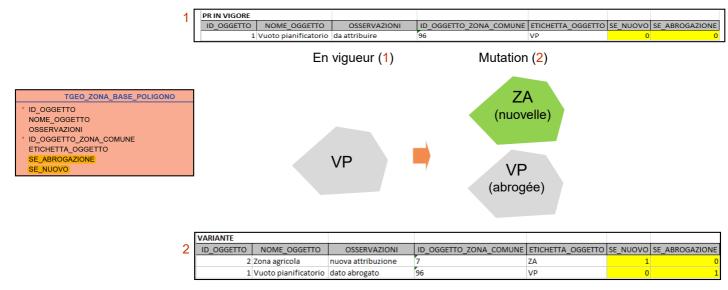
Association de chaque géométrie à un ou plusieurs plans et à un ou plusieurs symboles graphiques (librairie de symboles définie par le service cantonal)

3. Attributs

chaque typologie de zone nécessite une série d'attributs et de paramètres obligatoires

Mise à jour de type incrémentiel

Exemple d'abrogation d'une zone (VP) et remplacement par une nouvelle zone (ZA):



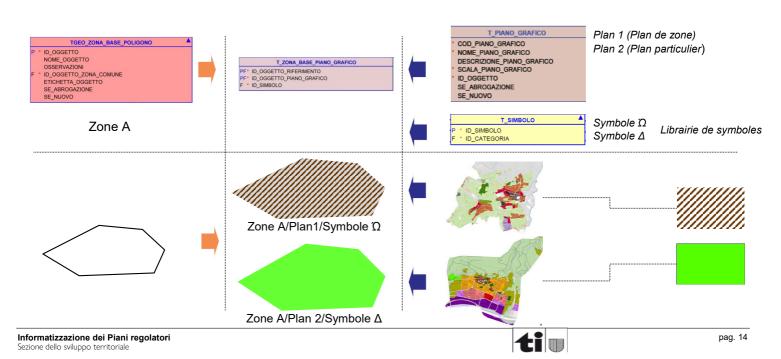
Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale



pag. 13

2. Modèle de données cantonal (modèle données 2016)

Attribution d'éléments/zones aux plans graphiques et aux symboles



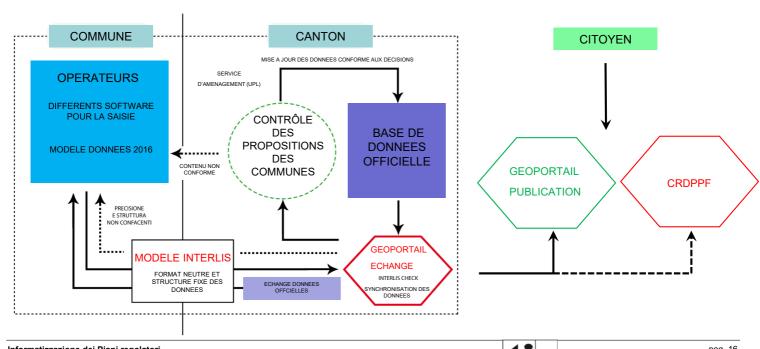
Attributs

- pour tout élément ou zone d'un plan d'affectation donné défini selon les catégories prévues par la loi cantonale on a prévu une série d'attributs obligatoires.
- chaque commune a la possibilité de définir un nombre illimité d'attributs libres pour une typologie de zone donnée sur la base des exigences et spécificités du projet territorial de la commune.



Informatizzazione dei Piani regolatori
Sezione dello sviluppo territoriale

3. Géoportails pour l'échange et la publication de géodonnées



ti

Dispositions

Avec l'introduction du modèle minimal fédéral (art. 53 OGéo) toutes les procédures d'aménagement (plan d'affectation, PUC) doivent se dérouler exclusivement à travers la saisie de géodonnées.

Même si la couverture du territoire cantonal avec des données officielles n'est pas encore complète, toute nouvelle procédure d'aménagement comporte le chargement de données structurées au format INTERLIS dans le géoportail cantonal à partir du 1^{er} janvier 2017.

À partir de janvier 2023 toute procédure d'aménagement (plan d'affectation, PUC) sera publiée uniquement à travers le géoportail cantonal de consultation afin d'assurer aux géodonnées une valeur juridique. L'année 2022 est une année de transition ou les communes peuvent déjà choisir la publication en format digital.

Informatizzazione dei Piani regolatori Sezione dello sviluppo territoriale



pag. 17

4. Perspectives

Documentation > www.ti.ch/pr >>> Informatizzazione PR-PUC

